

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ORGANISATION D'UN LOTO DANS LE CADRE DES ESTIVALES MAISONS DE QUARTIER DE SAINT TRONC ET SOLANGE MOLL.

Mairie des 9ème et 10ème arrondissements

OBJET :

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt qui vise à valoriser la **mise en place et l'organisation d'un loto à destination d'un public seniors dans le cadre des Estivales de juillet et d'août 2025.**

LOCALISATION :

- **Maison de quartier Saint Tronc située au 34 rue François Mauriac 13010 Marseille**

Tous les LUNDI et MERCREDI du lundi 07 juillet et vendredi 29 août 2025 de 13H30 à 16H45

- **Maison de quartier Solange MOLL située au boulevard du REDON 13009 Marseille,**

Tous les MARDI et JEUDI du lundi 07 juillet et vendredi 29 août 2025 de 13H30 à 16H45

Les candidats devront s'engager à exécuter la prestation durant les deux mois de juillet et août 2025.

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente .

DESCRIPTIF :

- Animation de Loto
- Prise en charge des bons d'achats pour les différents LOTO.
- Récupération des bons d'achats
- Encaissement des participations
- Arrivée à 13H00 sur les différents sites aux jours prévus des LOTOS afin d'organiser la mise en place du LOTO
- Préparation du goûter (café, biscuits etc.)

La jauge attendue est de 30 à 70 personnes par loto environ.

DURÉE DE L'OCCUPATION :

L'autorisation est délivrée dans le cadre des Estivales organisées par la Mairie des 9/10 pour la période du **lundi 07 juillet et vendredi 29 août 2025 de 13H30 à 16H45.**

OCCUPATION DE CRÉNEAUX :

L'occupation d'un créneau dans l'une de nos Maisons de quartier est définie par une convention signée par les deux parties, elle présente un caractère précaire et révoquant.

Le non respect des dispositions mentionnées dans le document entraînera le retrait définitif de l'autorisation d'occupation du créneau délivré au candidat.

BESOINS MATÉRIELS ET TECHNIQUES :

- **Carton** : Quantité nécessaire pour l'accueil de 30 à 70 personnes environ.

Prévoir 600 cartons.

- **Jetons** : Avoir la quantité de jetons nécessaires à disposition.

- **Boulier** : Avoir un boulier électrique avec marquage ou boulier manuel.

- **Sonorisation** : Micro et enceinte de qualité .

- **Lots** : Bons d'achat de 5 euros et de 10 euros

- **Parties** : nombre de parties : 6

de la 1ère à la 5ème partie : 3 quines et 1 carton plein.

Et la 6ème et dernière partie : 1 carton plein.

- **Loto** : 2 personnes adhérentes de l'association présentes à chaque loto, pour garantir le bon fonctionnement.

- **Encaissement** : Un accueil sera tenu par les membres de l'association pour effectuer l'encaissement des participations.

- **Recettes et dépenses** : Un tableau sera tenu par un membre de l'association désignée et une copie sera remise à la mairie.

NORMES ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

- Respect strict de la présence d'occupation durant les jours et horaires définis dans la convention d'occupation

- Interdiction d'entreposer du matériel au-delà de l'horaire de fermeture fixé dans la convention

- Respect des règles de propreté, rangement et nettoyage de la salle.

- Parking libre aux abords de l'enceinte.

TRÉSORERIE :

Le candidat devra s'assurer d'avoir les fonds nécessaires à l'achat des lots qui sont des bons d'achat de 5 euros et de 10 euros.

Pour rappel, les lotos s'organisent de la manière suivante :

Nombres de parties : 6

de la 1ère à la 5ème partie : 3 quines et 1 carton plein.

6ème et dernière partie : 1 carton plein.

Ce qui fait un investissement de 135 euros par loto.

	MQ Saint Tronc
Juillet 7 lotos	945,00 €
Août 8 lotos	1080,00 €
Sous-total	2025,00 €

	MQ Solange MOLL
Juillet 8 lotos	1080,00 €
Août 8 lotos	1080,00 €
Sous-total	2160,00 €

DOCUMENTS A TRANSMETTRE :

Chaque organisateur devra transmettre, obligatoirement et sous peine d'irrecevabilité de sa candidature, les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Maire du Vème secteur ;
- Le récépissé de création de l'association en préfecture et l'inscription au répertoire SIREN ;
- Les numéros SIREN et SIRET (en cas d'établissements) de la structure associative ;
- Les statuts de l'association et la description des diverses activités associatives ;
- La publication au Journal Officiel lors de la création de l'association ;
- La liste des dirigeants incluant noms, prénoms, coordonnées complètes et qualité au sein de l'association.

Les dossiers transmis incomplets devront être complétés pour être recevables et les dossiers transmis complets seront analysés prioritairement.

Tout dossier transmis définitivement incomplet (non régularisé) sera irrecevable et non examiné.

CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES :

Les candidats seront notés sur les trois critères ci-dessous et sur 100 points :

1/ TARIFS PROPOSES AU PUBLIC /50 POINTS

Bien prendre en considération le caractère hebdomadaire des lotos

Les lots correspondant aux quines sont des bons d'achat de 5 euros

Les lots correspondant aux cartons pleins sont des bons d'achat de 10 euros

Tarifs du carton proposés par le candidat

Vente de cartons à compléter par le candidat

- prix du carton :
- prix de la plaque de 6 cartons :
- prix de la plaque de 12 cartons :

2/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS / 50 POINTS

- Jetons réutilisables
- Cartons réutilisables
- Assiettes et verres réutilisables
- Modalités de gestion des déchets, l'utilisation des containers de la structure est autorisée.

TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION :

Conformément aux dispositions des tarifs et taxes des services publics de la Ville de Marseille Rubrique locaux et équipements et sous rubrique mise à disposition aux groupements et associations, cette autorisation d'occupation est délivrée à titre gratuit.

Cette gratuité devra faire l'objet d'une déclaration dans le bilan comptable de l'association, elle est valorisée pour un montant de : 66,50 euros

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

Les documents et éléments demandés devront être transmis :

par mail à l'adresse suivante :
kkhouani@marseille.fr

par courrier à :
MAIRIE des 9 et 10 ème arrondissements
Maison Blanche
Service Animation
150 Boulevard Paul CLAUDEL
13009 MARSEILLE

Date limite d'envoi des candidatures : 13/06/25 à 12h00

Renseignements techniquesMonsieur Azziz CHAIB-EDDOUR 04 91 14 63 39
Madame Kamel KHOUANI 04 91 14 63 42

Validité des offres : 3 semaines à compter de leur date d'ouverture